

Report de l'assemblée générale des actionnaires d'APRIL

APRIL annonce le report de son assemblée générale annuelle au 28 août 2020 (laquelle était initialement prévue le 30 juin 2020).

Le Conseil d'administration d'APRIL, qui s'est réuni ce jour, a pris la décision, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19, de reporter la tenue de l'assemblée générale annuelle initialement prévue le 30 juin 2020 au 28 août 2020 conformément aux mesures d'urgence adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation du Covid-19, en particulier l'Ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations que les personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé sont tenues de déposer ou publier dans le contexte de l'épidémie de covid-19.

Cette décision prend en considération les recommandations sanitaires actuelles et vise à améliorer les conditions de tenue de l'assemblée en assurant la sécurité de tous.

Les informations relatives aux modalités et autres dispositions prises pour la tenue de l'assemblée générale annuelle seront communiquées ultérieurement.

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Rapport Financier Annuel 2019 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 22 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Plus de 3 000 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance autour de cinq marchés d'expertise (emprunteur, santé internationale, Pros/TPE, santé et prévoyance locales, dommage de niches) pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 1017,3 millions d'euros.

L'information réglementée intégrale est disponible sur notre site www.april.com (section Investisseurs).

